

rédaction
documentation
diffusion

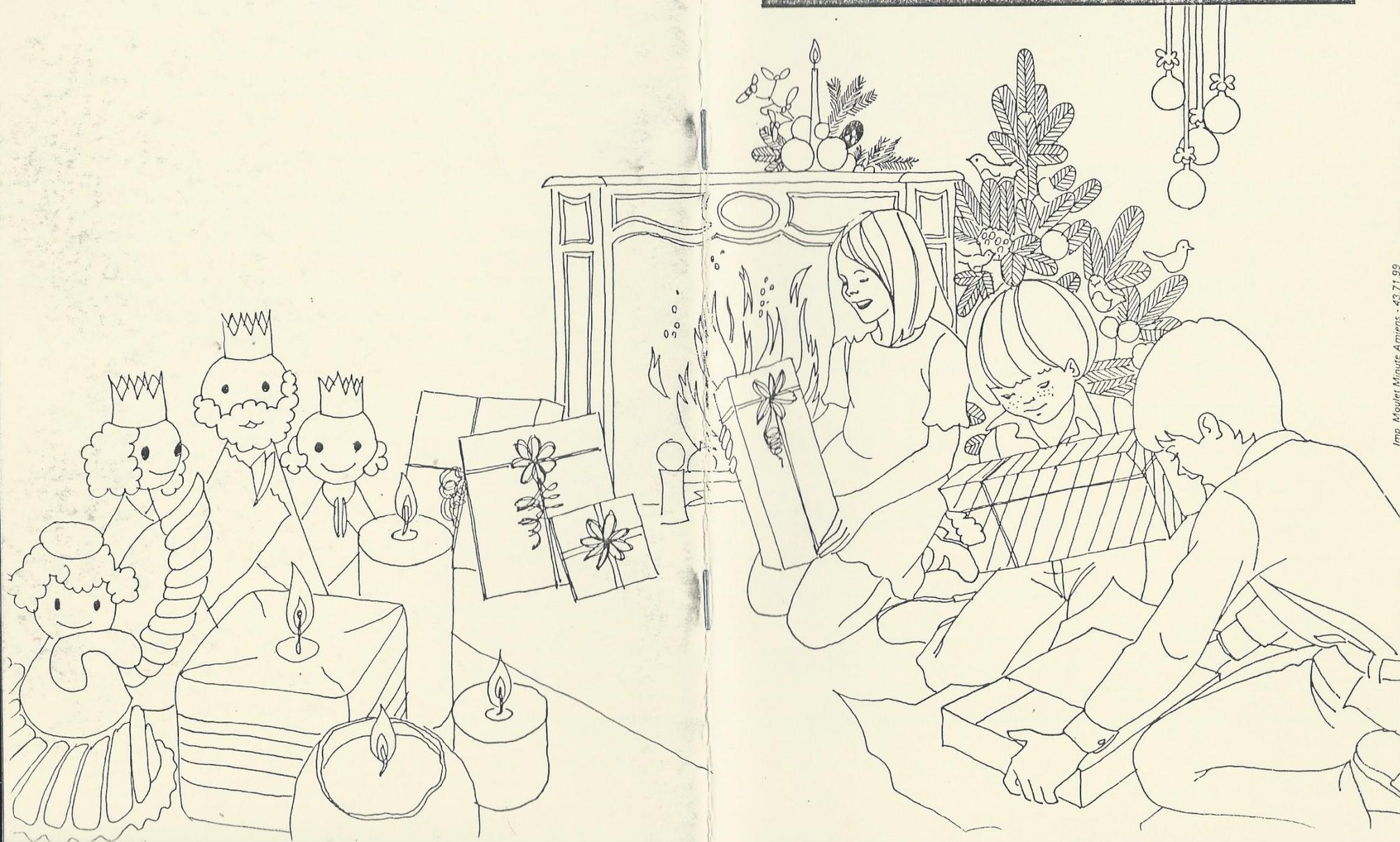
MAIRIE D'ALLONVILLE

n°9

REVUE D'INFORMATION MUNICIPALE

le trait d'union

reproduction et vente interdites





le mot de monsieur le maire

Dans ce bulletin nous parlerons d'abord, des finances communales, en vous présentant l'ensemble des documents budgétaires 1982. Ensuite, sous la rubrique "URBANISME" nous ferons le point sur 2 projets :

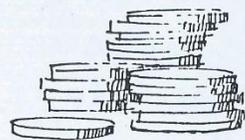
- le futur lotissement (terrain de M^r Fosé)
- la réserve financière.

Enfin, nous vous présenterons, sous forme de dossier, les différentes solutions que nous avons étudiées pour régler le problème de l'eau.

A ces informations et, à celles, que nous donnent le club des aînés et la gymnastique féminine, nous joignons, pour 1983, nos vœux de bonheur et de Santé à chacun d'entre vous.

LE MAIRE

J. Jules



FINANCES COMMUNALES

Le Budget Primitif, voté le 9 mars 1982, s'élève à 666 934 F. Il est en augmentation de 9,7% par rapport à 1981.

TABLEAU COMPARATIF DES DEPENSES ET RECETTES INSCRITES AUX BUDGETS PRIMITIFS 1981 ET 1982

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

	<u>1981</u>	<u>1982</u>
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT:</u>		
. Denrées et Fournitures (alimentation, fournitures de bureau, scolaires, carburants, produits d'entretien)	25 300	41 800
. Frais de Personnel	136 000	141 721
. Impôts et Taxes	1 500	1 500
. Travaux et Services Extérieurs (entretien des bâtiments, de voirie, de réseaux, matériel de transport, acquisition de petit matériel, assurance, électricité, eau)	120 950	192 418

Nous constatons une augmentation importante de ce chapitre. Cette différence ne correspond pas aux prévisions de dépenses réelles pour 1982, mais à une réserve d'argent que nous avons effectuée sur ce chapitre, pour faire face aux dépenses imprévisibles du contentieux de l'eau et autres opérations (bordurage) qui seront inscrites au budget supplémentaire.

1981

1982

. Participations Intercommunales (ordures ménagères, S.I.V.O.M, Aide Sociale)	70 639	83 639
. Subventions	10 500	16 800
. Frais de Gestion Générale (fêtes et cérémonies, transport (piscine), P.T.T, documentation, indemnités de fonction Maire et Adjoints)	32 700	46 000
. Frais financiers	82 900	82 900
<u>Total des Dépenses de fonctionnement</u>	538 573	606 741

DEPENSES D'INVESTISSEMENT:

. Remboursement d'Emprunts	44 193	44 193
. Travaux (eau, cimetièrre)	-	11 000
. Achat de matériel	-	5 000
<u>Total des dépenses d'investissement</u>	44 193	60 193

RECETTES DE FONCTIONNEMENT:

. Ordures ménagères	23 450	30 954
. Location d'immeubles (logements, salle des fêtes)	22 560	28 008
. Produits financiers	2 505	2 506

	<u>1981</u>	<u>1982</u>
. Recouvrements	1 850	1 850
. Impôts Locaux	229 483	251 467
. Dotation Globale de Fonctionnement	255 875	289 341
. Impôts Indirects	2 850	2 615
<u>Total des Recettes de fonctionnement</u>	538 573	606 741

RECETTES D'INVESTISSEMENT:

. Récupération de la T.V.A (salle des fêtes)	-	60 193
---	---	--------

TOTAL BUDGET PRIMITIF 1982 666 934 F.

COMPTE ADMINISTRATIF 1981

Ce document fait apparaître un excédent de 173 727 francs pour le fonctionnement contre 142 024 F. l'année précédente.

Cette différence est due aux locations de la salle des fêtes et au produit des manifestations organisées par le Comité des Fêtes.

Il apparaît aussi un excédent de 75 620 francs pour l'investissement.

Ces sommes ont été réparties sur le Budget Supplémentaire 1982, notamment sur l'investissement.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE '82'

Adopté le 8 novembre dernier, le montant total de ce budget s'élève à 387 736 F. dont 337 953 consacrés à l'investissement et 49 783 qui couvriront les dépenses de fonctionnement.

INVESTISSEMENT:

- . VOIRIE - Bordurage de la rue des Auges : coût 200 000 F. Nous attendons une subvention de 49 010 F. Si cette somme ne nous parvenait pas d'ici quelques semaines, nous solliciterions un préfinancement afin de ne pas retarder plus longtemps cette opération.
- . SALLE DES FETES - Aménagement des abords (murs d'entrée, portail, restauration de la petite chapelle) coût : 67 465 F
- Local de rangement, coût : 8 674 F
- . ECOLE DES GRANDS - construction de nouveaux W.C. coût : 30 000 F
- . FRAIS DE NOTAIRE pour l'acquisition d'un terrain de 1059 m2 dans le lotissement de M. FOSSE, coût prévu : 3 814 F
- . ECLAIRAGE PUBLIC - coût 8 000 F
- . TERRAIN DE TENNIS - 20 000 F. ont été mis en réserve pour l'aménagement futur d'un terrain de tennis et omnisport. Ce projet peut paraître discutable par rapport à d'autres urgences (bordurage de la rue du Moulin, par exemple) ; nous pensons qu'il ne faut pas les opposer. Il s'agit de chercher à répondre à des besoins différents.

Il est indéniable que du point de vue "propreté" du village, la rue du Moulin devrait être aménagée le plus tôt possible.

Il est tout aussi évident que les équipements sportifs manquent aux jeunes comme aux adultes. La salle des fêtes, qui convient parfaitement à la Gymnastique volontaire et au ping-pong, ne répond que partiellement aux besoins.

Pour beaucoup de jeunes, la fréquentation des équipements sportifs d'Amiens pose d'énormes problèmes de transport et financiers.

Enfin, on peut se demander au nom de quoi, on peut affirmer que le sport (l'une des plus belles activités humaines) ne pourrait pas être inscrit dans les priorités actuelles du village.

Nous livrons tous ces éléments à votre réflexion - donnez-nous votre avis, par écrit si possible.

Pour terminer le budget supplémentaire: précisons que nous avons prélevé sur les recettes de fonctionnement la somme de 124 940F. Il ne reste donc 49 783 F. pour les dépenses de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

. Fournitures et combustibles	1 500
. Frais de Personnel	10 000
. Travaux et services extérieurs	22 283
. Charges Intercommunales	4 000
. Frais de gestion générale	12 000

Total des dépenses de fonctionnement 49 783 F.

TOTAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 387 736 F.

IMPOTS LOCAUX...

Votés par le Conseil Municipal le 6 mars, les impôts locaux ont été augmentés de 10 % par rapport à l'année 1981.

Leur répartition est la suivante :

TAXE D'HABITATION..... 53 402 F.

TAXE FONCIERE SUR
LES PROPRIETES BATIES..... 70 422 F.

TAXE FONCIERE SUR LES
PROPRIETES NON BATIES.....100 831 F.

TAXE PROFESSIONNELLE..... 4 802 F.

TOTAL DES QUATRES TAXES229 457 F.

URBANISME

I LOTISSEMENT :

Les travaux pour la réalisation du lotissement du "Tour des Haies" (prairie de M. FOSSE) débiteront au printemps prochain.

Pour sa réalisation, ce lotissement nécessitait une dérogation au périmètre d'agglomération. Après avoir pris l'avis de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal a donné (par 8 voix pour, et 2 voix contre, 1 abstention) un avis favorable pour les raisons suivantes:

- Il permet, en recentrant géographiquement l'implantation de maisons individuelles, de renforcer l'unité du village, contrairement aux derniers lotissements, qui eux en favorisaient l'éclatement.

- Ensuite, ce lotissement permettait une extension progressive, mais modérée du village avec ses douze nouvelles constructions.

- Enfin, il permettait d'enrichir le patrimoine foncier de notre commune avec les 1 059 m² de terrain cédés gratuitement par le promoteur.

L'achèvement de ce lotissement est prévu pour la fin de 1983.

II RESERVE FONCIERE :

Ce projet (Cf dernier bulletin) est au point mort depuis plus d'un an, pour des raisons extérieures à notre commune.

Néanmoins, compte tenu des besoins (terrain de sport, etc...) et de l'enjeu que représente cette

partie Nord-Est du village (parc du Château), nous avons récemment établi un plan d'aménagement.

Conçu et élaboré avec le Conseil d'Architecture et de l'Environnement ainsi qu'avec le Groupe d'Etude et de Programmation de la Direction Départementale de l'Equipement, ce plan a pour objectifs essentiels non seulement de préserver, mais aussi de mettre en valeur, les qualités de paysage et d'environnement bâti de ce parc, en tenant compte de sa localisation par rapport aux éléments qui font la structure physique et fonctionnelle du village (Place de la Mairie, Eglise, Ecoles, Salle des fêtes.)

Il permettrait aussi de répondre aux besoins: terrain de sport, implantation future d'une école maternelle, réalisation d'un petit programme locatif (qui pourrait être réalisé par les H.L.M d'Amiens). Il s'agirait de quelques maisons individuelles réservées, en priorité aux jeunes Allonvillois qui désireraient habiter au village.

Quelle que soit la réponse que l'on donnera à ce plan, il nous a semblé important de vous en faire part ; en effet, le problème qu'il pose, permet de réfléchir sur le devenir de notre village qui cherche à réaliser ses besoins en équipement à l'échelle de ses possibilités et de ses moyens.

L'EAU DANS NOTRE COMMUNE.

ELEMENTS DU PROBLEME :

- Nous achetons l'eau à la Ville d'AMIENS au prix de 1,70 le m³.

-- Dans l'état actuel, la station de pompage limite la possibilité d'alimentation en eau. En cas d'accroissement important de la population, le remplacement des pompes devrait être envisagé.

- Nous sommes liés avec la Société des Eaux de Picardie par un contrat qui ne prendra fin qu'en 1992. Ce contrat est très désavantageux pour notre commune (Cf dernier bulletin).

- Prix actuel de revient du m³ : 6 francs environ

Ces différents éléments posent deux problèmes : celui du prix et celui de l'alimentation en eau potable.

Pour y répondre, nous avons étudié quatre types de solutions :

SOLUTION I

. Alimentation à partir du réseau du Petit Camon.

- Coût total des travaux	890 000 F.	
- Subvention départementale	336 000 F.	40%
- Récupération de la T.V.A	133 200 F.	
- Emprunt	400 000 F.	
- Achat de l'eau à CAMON	0,75 F. le m ³	
- Rémunération de la S.E.P.	2,10 le m ³	

. Avantages de cette solution.

Elle augmenterait nos possibilités d'alimentation en eau potable.

. Inconvénients.

- Endettement excessif de la Commune
- Le remboursement des annuités entraînerait le dépassement du prix actuel par m³.

SOLUTION II

. Alimentation à partir du réservoir de la Maison Blanche (Château d'eau situé à droite en tre Allonville et Amiens)

- Coût total des travaux nouvelle station de pompage	230 000 F.
- Subvention départementale	92 000 F.
- Récupération de la T.V.A	34 420 F.
- Emprunt	410 000 F.
- Achat de l'eau à AMIENS	1,56 F. le m ³
- Rémunération S.E.P.	2,08 F. le m ³

. Avantage de cette solution.

Elle augmenterait nos possibilités d'alimentation en eau potable.

. Inconvénients.

Les annuités d'emprunt élèveraient le prix de revient actuel par m³.

SOLUTION III

. Réalisation d'ouvrages de production sur le territoire de la Commune (captage autonome)

- Coût total des travaux	920 000 F.
- Subvention départementale 40%	368 000 F.
- Récupération T.V.A.	137 000 F.
- Emprunt	414 313 F.
- Rémunération S.E.P.	2,04 F. le m ³

. Avantages de la solution.

Autonomie pour l'alimentation en eau

. Inconvénients.

-- Les essais sont très coûteux (Ils ne sont pas pris en compte dans l'évaluation ci-dessus. Seraient-ils concluants? D'après les études menées jusqu'alors, c'est très incertain)

- L'achat du terrain n'est pas compris dans l'évaluation.

-- Les annuités d'emprunt augmenteraient sensiblement le prix actuel de l'eau par m³.

SOLUTION IV

. Distribution d'eau potable entre Amiens et Allonville dans le cadre d'un Syndicat Intercommunal

- Tarif du Syndicat 1,95 F. le m³
- Remboursement des emprunts 0,36 F. le m³
pour travaux nouvelle station de pompage
- Remboursement des emprunts 0,54 F. le m³
antérieurs
- Prix de revient du m³ 2,80 F. le m³
(bases 1982)

CONCLUSION:

L'étude des diverses solutions que nous venons d'exposer, fait apparaître l'intérêt évident, pour notre commune de créer un Syndicat Intercommunal avec la Ville d'AMIENS.

Nous y travaillons depuis plusieurs années, mais sa réalisation pose des problèmes de tous ordres :

. de fonctionnement pour la ville d'AMIENS ; pour la facturation, car AMIENS fait payer à ses habitants une taxe d'assainissement qui n'existe pas à ALLONVILLE.

. juridique et financier : résiliation du contrat avec la S.E.P. entraînant des indemnités. Seraient-elles supportées par le Syndicat ou seulement par ALLONVILLE ?

. concertation : AMIENS voudrait étendre ce Syndicat à d'autres communes.

Nous souhaitons vivement résoudre ces questions. Mais AMIENS doit d'abord prendre une position officielle sur la création du Syndicat.

Nous l'attendons... impatientement.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Voilà 15 mois que l'Association Gymnastique Volontaire a été créée.

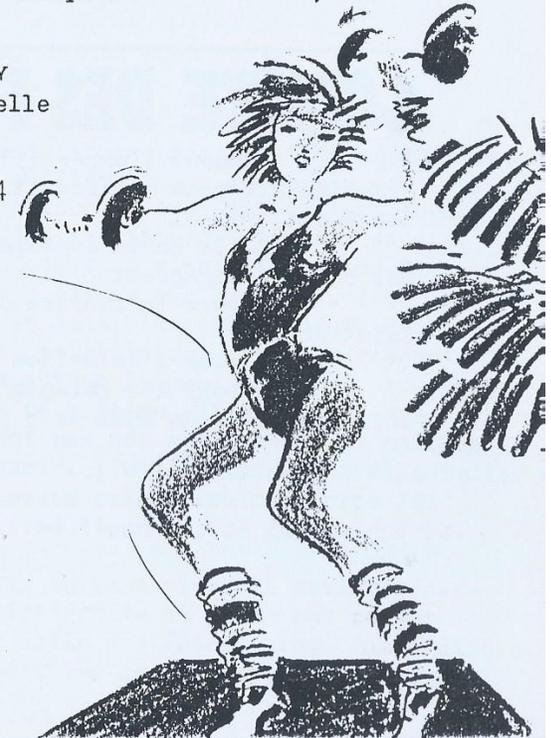
Devant son succès, elle a décidé l'ouverture de séances d'entretien physique pour le troisième Age.

Chaque exercice est effectué le plus souvent avec appui médical et est adapté aux possibilités de chacun. Cette heure d'éducation physique agrémentée d'exercices d'attention et de mémoire, active aussi le dynamisme physique et quelques passages de jeux et danses assurent en fin une détente bienfaisante.

Cette activité débutera dès le mois de JANVIER 83 les personnes intéressées peuvent contacter, dès maintenant:

Josette RICHY
7, rue la Ruelle
ALLONVILLE

tel: 92.84.74



SALLE DES FETES

TARIF DE LOCATION 1983

	ALLONVILLOIS	EXTERIEURS
. BAL PRIVE	-	1 400
. BAL PRIVE (Associations)	1 000	-
. BOOM PRIVEE	200	900
. REPAS 1 JOUR	400	800
2 JOURS	600	1 100
. LUNCH 1 JOUR	300	600
2 JOURS	450	900
. VIN D'HONNEUR	150	300
. ARBRE DE NOEL	-	600

Pour les différentes associations d'ALLONVILLE, il a été fixé une cotisation forfaitaire de 100 F. pour toutes manifestations à but non lucratif.

COMITE DES FETES

Pendant l'année 1982, le Comité des fêtes a organisé diverses manifestations qui ont rapporté la somme de 7 500 F.

Cette somme dépasse en recettes les dépenses qui ont été engagées:

- . pour la fanfare de Saint Pierre au feu de Saint Jean
- . pour l'animation du dernier repas des Aînés
- . pour les Enfants de la Lune qui viendront animer l'Arbre de NOEL du 9 janvier 1983.

CLUB DES AINES...

Voici près d'un an sans nouvelles de notre Club. Il est un vieil adage qui dit "Pas de nouvelles - bonnes nouvelles" C'est bien vrai ! Le club est heureux de vous dire qu'il se porte à merveille. Le thermomètre indique une parfaite température ; son baromètre est au beau fixe. Jugez-en !

Fin d'année, c'est l'heure des bilans ; nous manquerions à la tradition en ne tirant pas conclusion de notre activité en 1982.

En ma modeste place de Président, je ne cache pas mon optimisme d'abord parce que notre formule de base repose sur un grand et humain principe:

" TOUS POUR UN, CHACUN POUR TOUS "

Remettons en mémoire nos activités 1982.

Ce fut et c'est encore, nos réunions mensuelles sympathiques, amicales où l'évolution mensuelle est commentée. puis vient l'heure où les fins gosiers forment associations avec les fins palais pour déguster ce que confidentiellement je n'ose vous dire ... et l'on passe aux exercices ; le carton calque sur la table, les handicapés chevauchent le dada, les seuls points noirs de la réunion se triturent, se mélangent et se redressent ! Il y a même des érudits qui se lancent dans une orthographe compliquée de comptabilité à faire pâlir un ordinateur...

Là ne se bornent pas nos activités. Les membres du Club sont en parfaite santé, l'utilisation de l'Alka-Selzer est prohibée et les estomacs criant famine, force fut d'organiser le méchoui traditionnel ; ce fut un succès.

Outre notre vie en vase clos, il devint nécessaire d'éviter de devenir termites et de ne pas ronger poutres et tables de la salle des fêtes, ainsi fut décidé de voir, de comprendre, d'étudier les arbres, la forêt,

la mer, les sites d'où les sorties-excursions.

LA MER DE SABLE:

Nombre de participants, munis de leur caleçon de bain se voyaient déjà sur le sable du Tououet. L'inquiétude gagna l'assistance lorsque le bus prit la direction de PARIS. Et ce fut l'arrivée à ERMENONVILLE immense domaine de sable fin, grand parc d'attractions, artisannat d'art, ... Le petit train du SAHARA ne nous ménagea pas la surprise d'une attaque de peaux-rouges. Pas un mort, pas un blessé, ce fut un miracle ! Précisons que le matin au zoo, nous avons pu constater que les théories de DARWIN avaient quelques vraisemblances en comparant nos faces joyeuses et celles des singes grignoteurs. Sans commentaires !

Plus tard ce fut le voyage instructif de la verrerie de BOULLANCOURT-BLANGY où le travail du verre, du flaconnage du plus petit au plus grand modèle, émerveille l'assistance par le travail pénible et l'art de la réalisation.

L'après-midi, se fut la visite du Château de RAMBURES, le plus beau plan de forteresse qui se puisse voir, le plus saisissant plan de masse, où gens de guerre de tous partis s'abritèrent.

A part ces réunions mensuelles, le Club prend maintenant ses quartiers d'hiver, comme les grands cirques. Des avants-projets sont à l'étude pour la saison 1983.

A vous lecteurs de cette brochure, le Président du Club des Aînés présente ses meilleurs vœux pour 1983

P. CARON

RUES NOUVELLES

Devant les difficultés de rejoindre les habitants des lotissements, à leur adresse, la municipalité a décidé de donner un nom à chaque rue, ainsi qu'un numéro à chaque habitation.

Désormais ;

- . le lotissement de M. PATTE, devient le Chemin de la Saint Jean.
- . le chemin d'AMIENS reste inchangé.
- . La route du Petit Camon devient la Rue du Petit Camon pour les habitations qui s'y trouvent en bordure de part et d'autre.
- . La Terre des Vignes demeure inchangée pour toutes les habitations situées à l'intérieur du lotissement.
- . Les autres habitations du lotissement de M. VAN DE KERKOVE auront comme adresse la rue du Coquingard (Eche Kokingar)

Selon la toponymie d'ALLONVILLE, il y avait là très probablement une place fortifiée. Des vestiges gaulois subsistent (première civilisation de l'âge de fer) Ajoutons un détail : cette importante partie boisée protégeait jadis la parcelle appelée "Terres des Vignes".